Décision n° 2015-0550
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 5 mai 2015
modifiant la décision n° 2014-1516 en date du 9 décembre 2014
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences assignées
au centre hospitalier d'Angoulême pour les besoins du SAMU 16
pour un réseau radioélectrique indépendant
établi dans le département de la Charente (16)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2014-1516 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 9 décembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences au centre hospitalier d'Angoulême pour un réseau radioélectrique indépendant établi le département de la Charente (16) ;

Vu la demande en date du 15 février 2015 du centre hospitalier d'Angoulême, reçue le 16 mars 2015 ;

Après en avoir délibéré le 5 mai 2015 ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Décide :

Article 1 – Dans le cadre de la décision n° 2014-1516, le centre hospitalier d'Angoulême est autorisé à modifier des caractéristiques techniques des 12 assignations relatives au canal duplex de son réseau radioélectrique indépendant. Les modifications apportées au réseau sont précisées par la présente décision et ses annexes qui annulent et remplacent les annexes correspondantes de la décision susmentionnée.

Article 2 – La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée au 30 octobre 2016 par la décision initiale.

Le titulaire fait connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes son souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui lui seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 3 – Le titulaire de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est assujetti au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié, susvisé.

Article 4 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au centre hospitalier d'Angoulême.

Fait à Paris, le 5 mai 2015

Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe 1 à la décision n° 2015-0550 en date du 5 mai 2015
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

Fréquences attribuées
Les fréquences pour les 12 assignations sont listées ci-dessous.
Les colonnes « Somme des aires » et « Nombre d'assignations » tiennent compte de toutes les assignations des fréquences considérées.

Fréquence (MHz)	Largeur de bande attribuée en kHz	Sommes des Aires d'attribution (km²)	Nombre d'assignations
154,525000	12,5	27751,923	4
159,125000	12,5	59852,616	8

Nombre total d'assignations du réseau n° 198500945 : 12

Le canal duplex 154,525000 MHz / 159,125000 MHz n'est pas conforme au duplex préconisé par la recommandation TR 25/08 que l'ARCEP a décidé d'appliquer. Les conditions de son remplacement seront précisées courant 2016 afin que le nouveau duplex soit effectif au plus tard lors du renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences.

L'utilisation et le couplage des fréquences ci-dessus sont précisés dans les annexes 2 et 3.

Stations de base
Ce réseau comprend 8 stations de base.
Les fiches des annexes 2 (4 relais) et 3 (4 bases) annulent et remplacent les fiches précédemment établies.

Déclaration des stations de base
La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place du réseau concerné, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R. 20-44-11 du CPCE.

Coordination aux frontières
Le titulaire est tenu de respecter les accords internationaux, ainsi que les accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France. Ces accords peuvent restreindre l'exploitation des fréquences au voisinage des frontières. Ils sont disponibles auprès de l'Agence nationale des fréquences, responsable de la coordination internationale des fréquences aux frontières au titre de l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Annexe 2 à la décision n° 2015-0550 en date du 5 mai 2015
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE RELAIS	**198500945 / 16 24**
Adresse :	CHATEAU D EAU MA CAMPAGNE
Code INSEE - Ville :	16271 PUYMOYEN
Latitude :	45° 37' 33" N
Longitude :	00° 09' 38" E
Altitude NGF (en m) :	120
PAR (en W) :	20
Rayon d'action du site (en km) :	50

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	70
Type antenne :	DIR
Gain (en dB) :	6
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	16
Azimut (en °) :	180
Angle de site (en °) :	0
Angle d'ouverture (en °) :	140

Observations : ND

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
154,525000	159,125000	11K0G3E--

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE RELAIS	**198500945 / 16 25**
Adresse :	L ARBRE
Code INSEE - Ville :	16213 MAZEROLLES
Latitude :	45° 44' 31" N
Longitude :	00° 32' 52" E
Altitude NGF (en m) :	340
PAR (en W) :	20
Rayon d'action du site (en km) :	61,076

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	32
Type antenne :	DIR
Gain (en dB) :	6
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	16
Azimut (en °) :	225
Angle de site (en °) :	0
Angle d'ouverture (en °) :	140
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
154,525000	159,125000	11K0G3E--

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE RELAIS	**198500945 / 16 1014**
Adresse :	65 AV D ANGOULEME
Code INSEE - Ville :	16089 CHATEAUBERNARD
Latitude :	45° 41' 06" N
Longitude :	00° 17' 52" O
Altitude NGF (en m) :	55
PAR (en W) :	20
Rayon d'action du site (en km) :	53,919

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	10
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	6
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
154,525000	159,125000	11K0G3E--

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE RELAIS	**198500945 / 16 1023**
Adresse :	AMBULANCES BOUTY
Code INSEE - Ville :	16106 CONFOLENS
Latitude :	46° 00' 09" N
Longitude :	00° 40' 23" E
Altitude NGF (en m) :	190
PAR (en W) :	10
Rayon d'action du site (en km) :	59,191

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	22
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	3
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
154,525000	159,125000	11K0G3E--

Annexe 3 à la décision n° 2015-0550 en date du 5 mai 2015
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**198500945 / 6**
Adresse :	CH ANGOULEME SAMU CENTRE 15
Code INSEE - Ville :	16341 ST MICHEL
Latitude :	45° 38' 05" N
Longitude :	00° 07' 12" E
Altitude NGF (en m) :	50
PAR (en W) :	10
Rayon d'action du site (en km) :	59,191

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	34
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	3
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
159,125000	154,525000	11K0G3E--

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**198500945 / 9**
Adresse :	65 AV D ANGOULEME
Code INSEE - Ville :	16089 CHATEAUBERNARD
Latitude :	45° 41' 06" N
Longitude :	00° 17' 52" O
Altitude NGF (en m) :	35
PAR (en W) :	10
Rayon d'action du site (en km) :	36,202

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	20
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	0
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
159,125000	154,525000	11K0G3E--

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**198500945 / 10**
Adresse :	15 RTE DE ST BONNET
Code INSEE - Ville :	16028 BARBEZIEUX ST HILAIRE
Latitude :	45° 28' 25" N
Longitude :	00° 08' 17" O
Altitude NGF (en m) :	80
PAR (en W) :	10
Rayon d'action du site (en km) :	61,076

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	12
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	0
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
159,125000	154,525000	11K0G3E--

centre hospitalier d'Angoulême
autorisation d'utilisation de fréquences assignées

REFERENCE BASE	**198500945 / 13**
Adresse :	15 RUE DE L HOPITAL
Code INSEE - Ville :	16292 RUFFEC
Latitude :	46° 01' 40" N
Longitude :	00° 11' 44" E
Altitude NGF (en m) :	110
PAR (en W) :	10
Rayon d'action du site (en km) :	53,919

Antenne

Hauteur antenne (en m) :	10
Type antenne :	OMNI
Gain (en dB) :	0
Polarisation :	V
Rapport Avant Arrière (en dB) :	
Azimut (en °) :	
Angle de site (en °) :	
Angle d'ouverture (en °) :	
Observations :	

Fréquence(s)

Fréquence émission (MHz)	Fréquence réception (MHz)	Désignation d'émission
159,125000	154,525000	11K0G3E--